



site web : www.ame15.com
e-mail : aurillacmontagneescalade@gmail.com

Inscription adulte 2018-2019

Si renouvellement, n° licence FFCAM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Taille pour t-shirts :

J'accepte que mes coordonnées (téléphone et e-mail) soient communiquées aux autres membres du club :
OUI NON

Je souhaite participer aux séances d'initiation prévues au premier trimestre : OUI NON

L'inscription entraîne pour l'adhérent l'engagement de valider le test d'autonomie, niveau de pratique permettant une escalade autonome respectant les règles de sécurité (niveau passeport orange FFME ou niveau 3 FFCAM)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du club concernant les créneaux adultes et m'engage à le respecter

Date : et signature :

COTISATION GLOBALE (cocher les cases concernées ; choisir obligatoirement une licence)

◆ COTISATION CLUB : Individuel 25,00 € ou Couple (1) 20,00 €

◆ LICENCE FFCAM : voir page suivante

◆ LICENCE FFME - hors club : Adulte 95,00 € ou Jeune (-18 ans) 74,00 € ou
(assurance Base) Famille (3ème pers) 31,30 €

Options : - assurance ski de piste 5,00 € **Personne à prévenir en cas d'accident:**
- assurance VTT 30,00 € **Nom :**
- assurance slackline 5,00 € **Prénom :**
- assurance Trail 10,00 € **Tél :**

◆ **COTISATION TOTALE A REGLER :** €

(1) 20,00 € par conjoint lorsque les 2 membres du couple s'inscrivent au club.

Pour les couples, merci de préciser les nom et prénom du conjoint :

Rappel : en cas de pratique en dehors de l'Union Européenne il est nécessaire de souscrire une "extension monde" (87,00 € pour la FFCAM ; 50,00 € pour la FFME par voyage)

Sinon vous serez enregistré en tant que grimpeur loisir, sans possibilité de vous inscrire aux compétitions

CERTIFICAT MEDICAL ET CHEQUE OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

Important : Il est obligatoire de faire préciser *Escalade de Compétition* sur le certificat médical si vous désirez participer aux compétitions fédérales

Documents et chèque à envoyer à : AURILLAC MONTAGNE ESCALADE

Espace Hélicas - 68 bd Louis Dauzier - 15000 AURILLAC

Je déclare avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la notice d'information intitulée "résumé des garanties Saison 2017-2018 Licence assurance de la FFCAM".

Les assurances attachées à la licence prennent effet dès le versement de la cotisation et cessent au 31 octobre 2019 minuit.

Je reconnais avoir été informé par la FFCAM de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer. J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, les **dommages corporels, les frais de recherche et de secours et l'assistance rapatriements.**

Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.

J'accepte l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc proposée par la FFCAM (cf. notice) au tarif de **21 €**, **16 €** pour les licenciés de moins de 24 ans au 01/0/2018 (catégories E1, E2, J1 et J2).

Je refuse l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc.

En cas de souscription différée, son coût sera majoré de **1 €** pour frais de gestion.

Je veux souscrire en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc, une assurance individuelle Accident Renforcée (cf notice) au tarif de **33 €**.

Je veux étendre en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc, mon assurance complète au Monde Entier (RC+AP) au tarif de **87 €**.

Date : et signature :

ANNEXE

TARIF LICENCE FFCAM 2018-2019

Caégorie	Part fédérale	Resp. Civile	Assurance de personne	Part Comité	Adhésion Club	Total avec assurance	Total sans assurance
A1 (+65 ans)	22,70	13,30	21,00	2,50	25,00	84,50	63,50
C1 (conjoint de membre)	16,10	13,30	21,00	2,50	20,00	72,90	51,90
E1 (enfant de membre 18-24 ans)	9,90	13,30	16,00	2,50	20,00	61,70	45,70
E2 (enfant de membre -18 ans)	4,20	13,30	16,00	2,50	20,00	56,00	40,00
J1 (de 18 à 24 ans)	20,80	13,30	16,00	2,50	25,00	77,60	61,60
J2 (-18 ans)	15,50	13,30	16,00	2,50	25,00	72,30	56,30
S1 (accompagnateur)	27,70	13,30	21,00	2,50	25,00	89,50	68,50
T1 (+25 ans)	32,10	13,30	21,00	2,50	25,00	93,90	72,90

L'assurance responsabilité civile de 13,30 € est obligatoire

L'assurance de personne et assistance secours France et Union Européenne/Maroc de 21,00 € est facultative

J2 et E2 = enfant né après le 31/12/2000

J1 = enfant né entre le 01/01/1995 et le 31/12/2000

